Précautions Complémentaires de type AIR-CLIN

Version : 6
Date d'application : 10/12/2021
Indexation : QUA-MO-060

CLIN, ce mode opératoire n'a pour objet que la prévention du risque infectieux

I. OBJET DU DOCUMENT

Descriptif des mesures relatives à la prévention du risque de transmission interhumaine des microorganismes transmissibles par voie aérienne (particules < à 5 microns)

II. DOMAINE D'APPLICATION ET DESTINATAIRES

Unités de soins et médicotechniques
Toute personne intervenant auprès de ces patients, **visiteur compris**

III. DESCRIPTIF

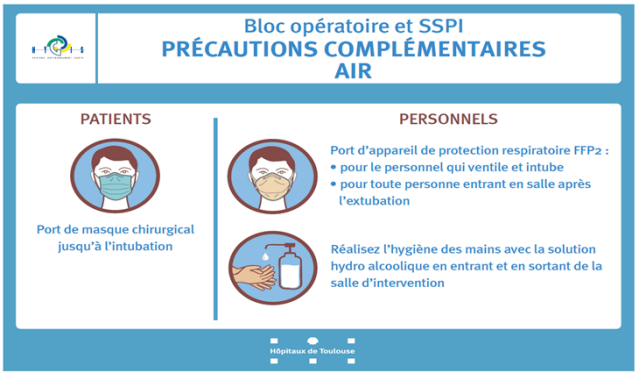
INDICATIONS DES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES AIR -PC Air

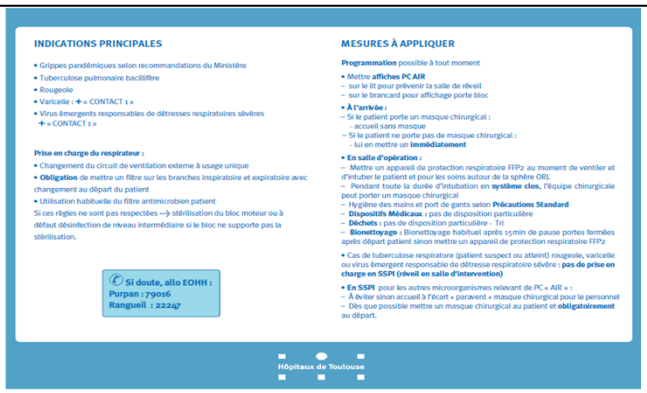
Précautions Complémentaires AIR



Patient atteint ou suspect d'une infection contagieuse

- Grippe pandémique
- Tuberculose respiratoire
- Varicelle (+ Précautions de type Contact)
- Rougeole
- Autres cas : contacter l'UPRIAS





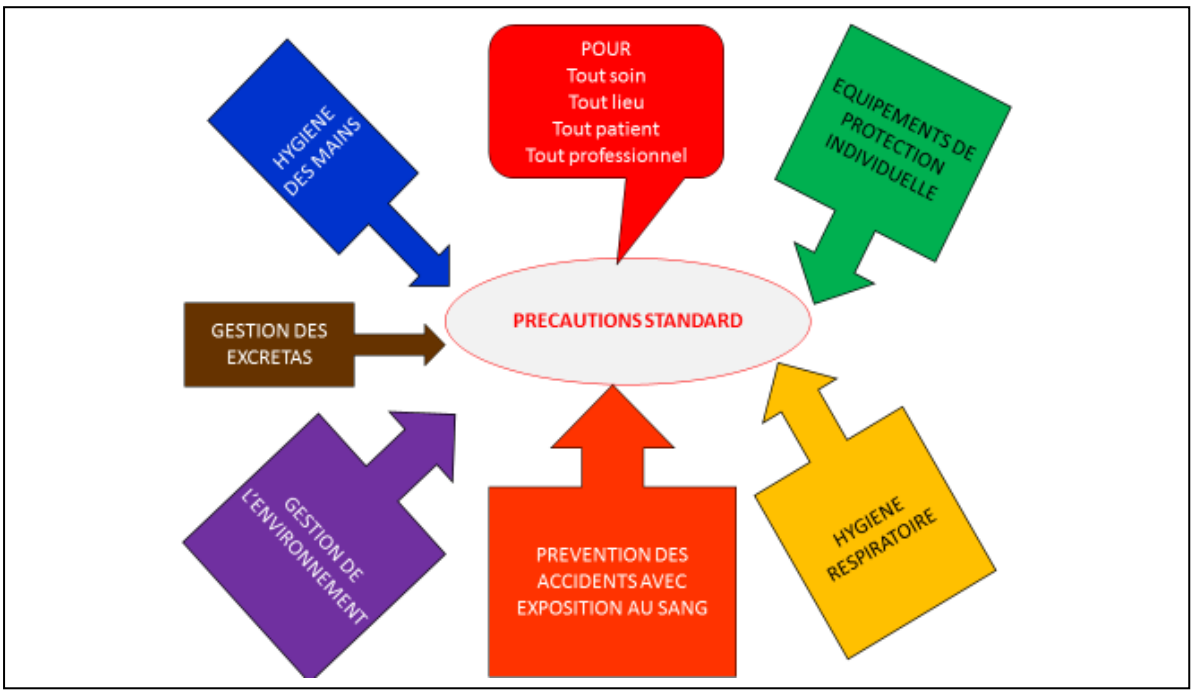
Ces affiches sont disponibles sur PILOT

Règles générales

Les **PC Air** sont mises en place et levées sur **prescription médicale** ou **selon le protocole en vigueur dans le service,** et enregistrées dans le dossier de soins. Ces mesures sont mises en place dès la suspicion de présence de micro-organismes nécessitant des PC Air.
Selon le micro-organisme en cause, levées en fonction des signes cliniques
Un patient en PC AIR doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge dans toutes les activités ou séquences de soins programmables ou non : examen, avis, exploration ou intervention.

Les précautions complémentaires s'appliquent :

EN PLUS DES PRECAUTIONS STANDARD



PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES AIR ES AIR (A)

Appareil de Protection Respiratoire (APR) FFP2	
	• **POUR LE PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL** • **POUR LE VISITEUR** Le masque du soignant peut être maintenu en place : - Si soins à plusieurs patients nécessitant des PC Air - Pendant **4 h**, 8 heures maximum à condition de ne pas le mobiliser **A changer immédiatement** - Si souillé - Si touché - Si abaissé sur le cou - Si humide
Masque chirurgical / à usage médical	
	• **POUR LE PATIENT** Le masque peut être maintenu en place pendant **4** heures lors du port en continu **A changer immédiatement** - Si souillé - Si touché - Si abaissé sur le cou - Si humide

PC AIR	
Mesures barrières géographiques	**Chambre seule** ou regroupement des patients porteurs du même micro-organisme Maintenir la porte de la chambre **fermée**
EPI / PHA	Installation devant la chambre de l'Unité Mobile de Protection ou autre support **:** Appareil de Protection Respiratoire FFP2, PHA, poche déchets selon circuit en vigueur
Préalable aux déplacements du patient	Port de masque de type chirurgical - Changé toutes les-**4** heures - Eliminé dans le circuit **en vigueur** Hygiène des mains avec PHA
Information **Signalisation**	**Informer :** Toutes les catégories de professionnels intervenant auprès de ces patients • Lors de prise de rendez-vous aux examens • Lors de transport - Pour la saisie de la demande informatique du transport des patients M2PI - Pour la prise en charge • L'établissement ou le service receveur lors d'un transfert - Fiche de liaison informatique et/ou papier **Expliquer les mesures au patient et à ses proches** **Affiche PC AIR sur** la porte de la chambre **Etiquette « HYGIS » (code 401742)** sur dossier, sur tout support du dossier de soins, sur bons d'examen, sur fiche de liaison lors de transfert auprès de l'établissement ou du service receveur
Tenue du soignant	Mettre un APR FFP2 **avant d'entrer dans la chambre**, même en l'absence du patient Oter l'APR utilisé **en rompant l'élastique après être sorti de la chambre, porte fermée,** l'éliminer selon le circuit **en vigueur**
Dossier de soins	Laisser le dossier papier ou ordinateur à l'extérieur de la chambre
Organisation des soins	Examens et consultations en chambre si possible Regrouper les soins, limiter les allées venues
Gestion des déchets	Triés au plus près des soins selon les circuits en vigueur Un sac à déchets DAOM est positionné à l'extérieur de la chambre **pour seulement l'APR FFP2**
Gestion du linge	Procédure habituelle
Vaisselle	Pas de disposition particulière
Visiteurs	Nombre de visite limité Mettre un APR FFP2 **avant d'entrer dans la chambre, même en l'absence du patient** Oter APR FFP2 **après être sorti de la chambre** et l'éliminer selon le circuit en vigueur
Soins mortuaires	Mettre un APR FFP2 pour réaliser les soins mortuaires
Patient intubé-ventilé	Mise en place d'un système clos d'aspiration trachéale et filtration de l'air expiré Même en présence d'un système clos il est préférable que le personnel porte un APR FFP2

Plateaux médicotechniques Et consultation	Le patient porte un masque chirurgical lors du déplacement et au niveau du plateau médicotechnique Situations d'attente à éviter **Le réveil post opératoire s'effectue en salle d'intervention** → Port d'un APR FFP2 : • Pour le personnel qui ventile et intube • Pour toute personne entrant en salle dès l'extubation
Bionettoyage quotidien	Procédure habituelle en chambre ou en plateau médicotechnique Aérer la chambre si possible
Bionettoyage au départ du patient	Mettre un APR FFP2 Si possible : Aérer la chambre au moins un quart d'heure avant de commencer le bionettoyage Maintenir la porte fermée La réoccupation d'une chambre n'intervient qu'après un délai minimum de 30 minutes après la **fin** du bionettoyage **En bloc opératoire :** le personnel rentre dans la salle d'opération 15 minutes après le départ du patient et met un masque chirurgical pour réaliser le bionettoyage habituel
Chambre avec traitement d'air	La porte de la chambre (et du SAS si il y a lieu) doit être maintenue fermée

IV. DOCUMENT(S) DE REFERENCE

- Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire Air Gouttelettes, recommandations pour la partie clinique (RPC) Mars 2013, SF2H
- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins, Septembre 2010, SF2H

V. DOCUMENTS ASSOCIES

Documents qualités, disponibles sur Intranet PILOT, thématique CLIN

Autres documents

- Dépliant « Conduite à tenir lors de transport d'un patient relevant de précautions complémentaires de type septique et protecteur »
- Affiche « précautions complémentaires type AIR »
- Triptyque à l'attention des équipes médicales et paramédicales concernant les indications des différentes précautions complémentaires

VI. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Ensemble de mesures concourant à la réduction du risque de transmission d'agents infectieux à un patient.
APR : Appareil de Protection Respiratoire
CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
EPI : Equipements de Protection Individuelle
FFP2 : Pièce Faciale Filtrante 2
FHA : Friction Hydro Alcoolique
MERS CoV : Coronavirus (Middle East Respiratory Syndrome Coronavirus : Coronavirus du Syndrome Respiratoire du Moyen Orient)
MO : Mode Opératoire
PC : Précautions Complémentaires
PHA : Produit Hydro Alcoolique
SARS : Syndrome Aigu Respiratoire Sévère
SF2H : Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH)
UPRIAS : Unité de Prévention du Risque Infectieux Associés aux Soins

Rédaction	Pr. Malavaud Sandra, Praticien hygiéniste Dr. Leduc Pierre, Praticien hygiéniste Lère Martine, Cadre de Santé hygiéniste Infirmières hygiénistes Secrétaires
Approbation	Validé en CLIN le 14 Octobre 2021

ANNEE DE REVISION
2026

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
N°version	Date	Nature
Note CLIN n°20	Novembre 1990	Tenue d'isolement
Note CLIN n°60,	Avril 1995	Isolement cutané
Note CLIN n°61	Mai 1995	Isolement entérique
Note CLIN n°62	Juin 1995	Isolement respiratoire
Note CLIN n°63	Juillet 1995	Isolement respiratoire tuberculose, broncho-respiratoire
Note CLIN II n°5	Mars 2000	Mesure d'isolement septique en milieu de soins
MO-CLIN-II-38	Septembre 2010	Création : Mesures d'hygiène : précautions complémentaires de type Air
MO-CLIN-II-38	Novembre 2013	Réactualisation
QUA-MO-060	Novembre 2018	Réactualisation

Document liés :

QUA-EN-025 - GUIDE plaquettes PC Bloc
QUA-EN-028 - Affiche Précautions AIR BLOC
QUA-EN-008 - Affiche précautions complémentaires de type AIR
QUA-EN-007 - Guide d'utilisation des affiches PC

Rédacteurs		
GESTION DOCUMENTAIRE Unité hygiène PIERREJEAN.M Magalie		
Signataires		
Vérification - MALAVAUD Sandra (10/12/2021) Approbation - DELOBEL Pierre (10/12/2021)		
Historique des modifications		
13/12/2021 10:44:32	PIERREJEAN.M	Lien affiche air
10/12/2021 16:54:14	DELOBEL	-
10/12/2021 15:32:25	MALAVAUD	-
09/12/2021 11:03:35	PIERREJEAN.M	Actualisation